



**Laboratoire de droit d
et nouvelles tec**

SÉANCE 4 - TRIBU/A3 - "AUTORSHIP, ATTRIBUTION ET CONTRIBUTION DANS LES LICENCES LIBRES"

Quatrième séminaire du projet TRIBU/A3 porté par le DANTE de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Ecole de droit de Sciences Po, avec la collaboration de l'ENS Paris-Saclay et le soutien de la MSH Paris-Saclay.

lundi 11 avril 2022

17h45-20h

Sciences Po

Le mouvement du libre, né dans les années 1990 dans le monde du logiciel, entendait subvertir la posture propriétaire, exclusiviste et individualiste, du droit d'auteur, pour accorder la liberté d'utilisation, de diffusion, de partage et de modification et reconnaître la dimension forcément collective et incrementale de la programmation informatique ou de la création artistique. La traduction juridique de ce projet émancipateur du droit d'auteur, la licence libre, open source ou copyleft, aux multiples déclinaisons de la GPL à la Creative Commons, perpétue toutefois les outils classiques de la propriété exclusive et du droit d'auteur. Chaque contribution à l'œuvre chorale est attribuée à un auteur, sujet unique, qui exerce son contrôle exclusif sur l'œuvre, quoique à rebours, ce qui conduit à une parcellisation des droits sur l'œuvre créée en commun.

Les pratiques artistiques collectives et ouvertes ont-elles trouvé leur place dans les licences libres ? Celles-ci renouvellent-elles vraiment la notion d'authorship ? Quel rôle joue l'attribution dans le logiciel libre et la création libre ? L'œuvre libre a-t-elle ouvert la possibilité d'une meilleure prise en compte des créations en commun, coopératives et inclusives ? Toute contribution à un projet collectif de création peut-elle justifier une attribution de l'œuvre libre ?

Discutants :

Femke Snelting réalise des projets artistiques, féministes, libres; initiatrice de la licence libre CC4r avec Constant, Association pour l'Art et les Médias (Bruxelles).

Aymeric Mansoux, Professeur, Willem de Kooning Académie (Rotterdam), auteur d'une thèse en études culturelles sur les licences libres

Leo Pascual, Doctorant à l'École de droit de Sciences Po

Mikhail Xifaras, Professeur à l'École de droit de Sciences Po et à New York University-Abu Dhabi

Discussion

Inscription : ecole.droit@sciencespo.fr